



TRANSPARENCY NEWS

■ NUMÉRO 14
■ JANVIER
■ 2013

Publication
de l'Observatoire de la Corruption

WWW.TRANSPARENCYMAROC.MA

SOMMAIRE

ÉDITO P.1

SPÉCIAL TRANSPARENCY P.2

La lettre ouverte de Transparency Maroc au chef du gouvernement

L'Indice de perception de la corruption (IPC) : Le Maroc toujours mauvais élève

La célébration de la journée mondiale de lutte contre la corruption

Le plan de communication du gouvernement sur la corruption et le prix de l'intégrité 2012 : le communiqué de TM

DOSSIER >
L'ÉCONOMIE DE RENTE AU MAROC P.5

1. L'économie de rente : quelques éléments historiques
2. L'économie de rente au Maroc en trois questions
3. Théorie : Pour que l'arbre ne cache pas la forêt
4. L'économie de rente dans la presse : le Mouvement du 20 février brise les tabous
5. Le cas des transports publics : un constat d'échec ; un projet de loi
6. La publication des listes des bénéficiaires : réactions
 - a. Les officiels : des pour et des contre
 - b. Les réactions des professionnels du secteur
 - c. La position de Transparency Maroc (TM)
 - d. L'avis des spécialistes

RÉFÉRENCES ET SOURCES P.16

ÉDITO

La dénonciation de « l'économie de rente » a été l'un des slogans mobilisateurs brandis dans la rue et portés par le Mouvement du 20 février. La presse en fait régulièrement sa Une et le gouvernement a manifesté sa volonté de s'attaquer à ce « problème », en dévoilant deux listes, sur les agréments de transport routier interurbain d'abord et sur les autorisations d'exploitation de carrières.

Aujourd'hui, plusieurs voix s'élèvent encore, réclamant la publication d'autres listes, soupçonnant que licences, agréments et autorisations d'exploiter, importer ou exporter sont distribués au gré des alliances et sous les arcanes d'un pouvoir qui fait semblant de jouer le jeu de la transparence mais qui au fond contrôle l'enrichissement facile.

Une série de questions se pose alors, l'économie de rente se limite-elle aux transports, aux carrières et à la pêche maritime ? Combattre cette économie passe-t-il seulement par la divulgation des listes de détenteurs de privilèges « indus » ? Existe-t-il une économie affranchie de la rente, ou celle-ci constitue-t-elle un fondement de la création de richesses ?

Ce numéro de Transparency News a pour objectif d'ouvrir un débat, le plus large et le plus réaliste possible, en apportant quelques éléments historiques, théoriques et d'actualités permettant d'apporter un éclairage sur une question dont la complexité est souvent masquée par la dénonciation violente.





LETTRE OUVERTE DE TRANSPARENCY MAROC À M. LE CHEF DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement dispose-t-il d'une stratégie de lutte contre la corruption ?

MONSIEUR LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Aucun autre gouvernement Marocain n'a jamais bénéficié d'autant de conditions favorables pour réaliser une avancée décisive dans la lutte contre la corruption, les privilèges indus et l'économie de rente, dans notre pays :

Première condition favorable : le puissant et historique mouvement de centaines de milliers de citoyennes et de citoyens qui, à l'initiative des jeunes du 20 février, sont sortis dans les rues pour protester contre la corruption et son inévitable ferment, l'absolutisme ;

• **Deuxième condition :** l'adoption d'une réforme constitutionnelle qui dote le pays d'une nouvelle Loi fondamentale qui concède, du moins dans le texte, des prérogatives inédites aux institutions législative, exécutive et de contrôle quoique qu'elle reste en deçà des aspirations profondes à la réforme et en deçà de ce que permettait le contexte ;

• **Troisième condition :** la formation d'un gouvernement qui bénéficie d'attributions et de pouvoirs que jamais aucun gouvernement antérieur n'avait eu avant lui ;

• **Quatrième condition favorable :** le substrat accumulé par tant d'années de lutte contre la corruption au Maroc, tant au niveau officiel – bien qu'extrêmement limité – qu'à celui de la société civile qui a fait preuve d'une vitalité et d'un engagement fort, et qui a produit de nombreuses propositions et exposé nombre de mécanismes

et de moyens juridiques pour contenir le fléau de la corruption et engager le Maroc sur la voie de l'intégrité, de la primauté du droit, de la protection des biens publics et du renforcement des libertés individuelles et collectives. En revanche, les structures et les lobbies qui profitent de la corruption, de l'économie de rente et d'un ensemble des privilèges, tiennent toujours leurs positions au sein même des centres de décision, faisant obstacle à toute réforme visant à construire une société fondée sur les valeurs d'intégrité et d'égalité. Aussi, et eu égard à l'expansion de la corruption et à son développement au sein de notre tissu social, avons-nous décidé de nous adresser à vous, Monsieur le Chef du Gouvernement, au moyen de cette lettre ouverte pour vous dire, et dire à l'opinion publique, que votre gouvernement n'a réalisé aucune avancée majeure dans la direction souhaitée et qu'il n'a même pas présenté, ne serait-ce qu'une vision préalable quant à son plan et à ses objectifs à court et à long termes pour lutter contre ce fléau qui menace la cohésion de notre société et l'efficacité de notre économie. C'est ainsi que même les rares initiatives que vous avez prises, sont restées sans effets.

MONSIEUR LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Le meilleur allié de la corruption est cette redondance dans les déclarations et cette autosatisfaction affichée quant aux réalisations, aux projets de lois, aux mesures de portées limitées et autres rapports. Le tout pris dans une totale absence d'un **engagement clair et lisible du gouvernement**. Un tel engagement devant être exprimé dans **une stratégie**

nationale qui regrouperait les aspects juridiques, politiques et opérationnels et développerait

les mesures de prévention et de sanction, en se fondant sur une approche participative qui impliquerait tous les acteurs concernés et toutes les forces vives du pays en vue de bâtir un **Système National d'Intégrité**. Nous n'aurons pas assez de place ici, pour exposer l'ensemble des composantes requises pour une telle stratégie ; nous souhaitons, néanmoins, citer quelques points essentiels auxquels tout plan gouvernemental doit répondre :

- mesures concrètes de nature à mettre un terme à l'impunité à travers la stricte application de la loi ;
- activation des rôles de la Justice, de l'Inspection Générale des Finances, de l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale et des autres Inspections de tous les départements ministériels en vue de la lutte implacable contre les actes de corruption et contre leurs auteurs ;
- engagement d'actions concrètes pour circonscrire la corruption, sous toutes ses formes, dans les domaines en relation directe avec le quotidien des populations et leurs intérêts, dans les tribunaux, les services de police, les hôpitaux publics, les administrations,...
- mesures juridiques et institutionnelles pour encourager les organisations de la société civile et du secteur privé dans leur rôle de forces de propositions et d'alerte et pour protéger les militantes et les militants engagés sur ce front vital afin de garantir l'exercice des droits citoyens. Nous rappelons, à cet égard, tout ce qu'a cumulé le combat de la société-



té civile et ce qu'ont proposé même des organes officiels comme mesures, pour affirmer que les éléments d'une stratégie nationale existent et qu'il n'est nul besoin d'études supplémentaires ou de diagnostics complémentaires. Ce qu'il faut c'est la volonté, la capacité et l'audace politiques. Votre gouvernement dispose-t-il de la volonté politique et de l'audace nécessaires ?

Casablanca le 6 décembre 2012
Le bureau exécutif

LES PAYS SCANDINAVES, LA NOUVELLE ZÉLANDE, LA SUISSE ET LES GRANDES DÉMOCRATIES EN GÉNÉRAL, RESTENT EN TÊTE DU CLASSEMENT EN 2012.

Rang	Pays	Score	Nombre d'enquêtes	Intervalle de confiance 90 % Minimum Maximum	Max.
1	Danemark	90	7	87	93
1	Finlande	90	7	85	95
1	Nouvelle Zélande	90	7	87	94
4	Suède	88	7	85	91
5	Singapour	87	9	83	90
6	Suisse	86	6	81	90
7	Australie	85	8	83	86
7	Norvège	85	7	82	87
9	Canada	84	7	80	87
9	Pays-Bas	84	7	81	88
11	Islande	82	6	75	89
12	Luxembourg	80	6	75	85
13	Germany	79	8	75	83
14	Hong Kong	77	8	74	80
15	Barbade	76	3	65	87
17	Royaume-Uni	74	8	72	77
19	United States	73	9	66	79

L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION (IPC) : LE MAROC TOUJOURS MAUVAIS ÉLÈVE

Le dernier classement de l'IPC démontre que le Maroc stagne et s'enlise durablement dans la corruption. L'indice 2012 a été établi selon une méthodologie réaménagée : le score est passé à une échelle de 100 et son mode de calcul a été modifié techniquement. Le Maroc a obtenu une note de 37 et est classé 88 sur 174 pays figurant au classement. Bien que la nouvelle méthodologie n'autorise pas une comparaison de l'indice 2012 avec ceux des années précédentes, on peut affirmer que la position du Maroc est en recul.

	2007	2008	2009	2010	2011
Note sur 10	3,5	3,5	3,3	3,4	3,4
Classement	72	80	89	85	80

LA RÉGION MENA RESTE GLOBALEMENT MINÉE PAR LA CORRUPTION.

Rang	Pays	Score	Nombre d'enquêtes	Intervalle de confiance 90 % Minimum Maximum	Max.
27	Emirats et Qatar	68	7	61	75
53	Bahreïn	51	5	44	58
58	Jordanie	48	7	43	54
61	Oman	47	5	35	60
66	Koweït	44	5	37	50
75	Tunisie	41	7	36	45
88	Maroc	37	8	32	43
105	Algérie	34	6	3,3	29
123	Mauritanie	31	5	25	36
128	Liban	30	6	27	34
144	Syrie	26	5	22	31
156	Yémen	23	6	20	27
160	Libye	21	6	14	27
169	Irak	18	4	14	22
173	Soudan	13	6	8	17

LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : LA CRÉATIVITÉ DES JEUNES MOBILISÉE

Le 8 décembre 2012, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption, **Transparency Maroc** a organisé un événement artistique et culturel intitulé « Paroles Urgentes ».

Manifestation multidisciplinaire, « Paroles Urgentes » avait pour fil conducteur de dire **non à la corruption** à travers diverses expressions artistiques et culturelles : notes de musique, peinture, affiches, mots et expression du corps...

Organisé sur le parvis de la Cathédrale du Sacré-Cœur à Casablanca durant la journée du 08 décembre 2012, « Paroles

Urgentes » s'est traduit par l'organisation de hlaquis contemporaines, de hip hop, de concerts de musique, de slam, de spectacles de Théâtre de rue, de projections vidéo et d'expositions d'œuvres d'arts plastiques...

L'événement « Paroles Urgentes », fédérateur d'énergies multiples, a donné l'occasion à des dizaines de jeunes de s'exprimer par le biais de l'art et de la

culture sur un sujet qui nous préoccupe tous : la Corruption. Joignant le geste à la parole, ces jeunes ont créé ainsi un espace public pour dire l'urgence avec des mots simples et des expressions accessibles à tous : écriture, lecture, peinture, danse, chant, théâtre, vidéo ... en somme, la créativité dans ses diverses manifestations devenant un moyen d'expression et de revendication.

Entre autres temps forts de cette manifestation d'envergure :

- **Le Concours national de vidéo** : la mise en image d'un témoignage au travers d'une fiction dont la trame de fond est la lutte contre la corruption. Le public a pu découvrir ainsi une sélection d'œuvres concourant lors d'un concours national organisé par Transparency Maroc pour Paroles Urgentes.
- **Music 'Art** : atelier de fabrication d'instruments de musique à partir d'objets et de matériaux de récupération
- **Music Bands** : des groupes de jeunes musiciens représentant tous les quartiers Casablancais sont venus sur le parvis de la cathédrale, chanter et partager leur musique certes, mais ils étaient aussi là pour dire de différentes manières et styles combien la corruption est un frein au développement de leur pays et un avortement de beaucoup de leurs rêves.
- **Théâtre de l'Opprimé** : La compagnie du Théâtre de l'Opprimé est née suite à la rencontre de jeunes de divers horizons dans un atelier libre, tenu à L'Ecole Supérieure des Beaux-arts de Casablanca et organisé par Transparency Maroc dans le cadre de Paroles urgentes. Le Théâtre de l'Opprimé a proposé des spectacles en mouve-

ment, où prime l'interactivité avec le public en créant un univers fantastique dans la rue. La démarche participative des jeunes de l'atelier de théâtre a tenu à montrer trois performances théâtrales de rue sur le thème de la corruption.

- **Atelier Slam** : écoute et slam. Cette halqa a rassemblé des amateurs et des professionnels pour faire découvrir cet art au public. Un outil qui semble indispensable pour retrouver des repères et renforcer la communication entre générations et groupes sociaux.
- **Hip hop** : atelier d'expression corporelle qui s'accommode des nouvelles manières de vivre dans la cité. Les jeunes de cet atelier ont pratiqué essentiellement le Hip hop dans toutes ses formes : break dance, danse debout, krump... Cet atelier s'est produit en plus des solo, une performance collective expressive. Une manière de ces jeunes danseurs de la grande métropole, Casablanca, d'exprimer à leur tour leur refus de la corruption.
- **Atelier affiches** : Etre contre la corruption c'est aussi la dénoncer. Les graphistes ont leurs manières particulières. Un concours lancé en direction des étudiants des Ecoles d'art de Casablanca (Art'com, CPR, ETAP et L'Ecole des Beaux-arts de Casablanca), en deux temps (Juin et Septembre) a permis de récolter une trentaine d'affiches où les jeunes disent leur indignation face à ce fléau. Les affiches retenues étaient accrochées à l'intérieur de la Cathédrale et soumises au public et au jury qui en a primé deux.

Le plan de communication du gouvernement et le prix de l'intégrité 2012 : le communiqué de TM

Le bureau exécutif de Transparency Maroc, réuni le 14 décembre courant :

- se félicite de la participation massive des jeunes aux manifestations artistiques et culturelles organisées par l'association en célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption et note avec regret le manque manifeste d'intérêt accordé par les médias officiels à ces activités, notamment celles organisées à Casablanca, et qui ont mobilisé plusieurs centaines de jeunes ;
- réaffirme les termes de la lettre ouverte, adressée au chef du gouvernement le 7 décembre courant, et par laquelle il appelle à l'adoption d'un plan stratégique de lutte contre la corruption comportant des mesures concrètes, lisibles et cohérentes ;
- considère comme inapproprié et contre-productif le plan de communication lancé par le gouvernement en guise de réponse à ce grave fléau. Une campagne de communication, visant à décourager les pratiques illicites, lancée alors que l'impunité reste la règle, risque de produire les effets inverses ;
- annonce l'attribution du prix d'intégrité 2012 à Mouad Belghouat, "El Haked" et un prix spécial au mouvement 20 février.



L'ÉCONOMIE DE RENTE AU MAROC

1. L'ÉCONOMIE DE RENTE : QUELQUES ÉLÉMENTS HISTORIQUES

Le terme « rente » est souvent utilisé dans l'histoire économique pour désigner dans le mode de production féodal le surplus économique que s'accapare le seigneur, propriétaire de la terre sur laquelle pouvaient vivre des serfs et leur famille. En échange de jours de travail, les serfs et leur famille pouvaient y vivre et bénéficier d'une protection du seigneur, bras armé du monarque.

Cette situation était justifiée par les titres de noblesse que possédaient les seigneurs. Ces titres étaient accordés par le roi, suzerain suprême, pour qui les seigneurs étaient des vassaux. En échange des privilèges reçus du roi, les seigneurs devaient au Roi de mettre leurs armes à son service. Le Roi représentait Dieu sur terre et le seigneur à son tour représentait le Roi localement. Ce système était appuyé par l'Eglise, bras spirituel de la domination du pouvoir féodal.

L'évolution des structures socio-économiques et politiques en Europe, avec l'accumulation primitive du capital et la genèse de la bourgeoisie, en tant que nouvelle classe dominante, va remettre en cause cette économie de rente. La rente deviendra un obstacle à l'accumulation du capital, d'où la contradiction principale à cette époque entre la noblesse ou aristocratie et la bourgeoisie. Les transformations sociales et politiques se traduiront par l'abolition des privilèges, d'abord en France, avec la Révolution de 1789, ensuite en Angleterre, qui deviendra aussi la première puissance maritime et

commerciale au 19^{ème} siècle, et à toute l'Europe. Les serfs libérés deviendront une force de travail mise à la disposition du capital, c'est-à-dire la nouvelle classe dominante ou bourgeoisie qui possède les moyens de production.

Le développement des forces productives va se traduire notamment par les nouvelles découvertes scientifiques dans un contexte favorisé par le déclin de l'Eglise et de l'obscurantisme. A l'irrationalité religieuse et à l'esprit fataliste va se substituer la Raison, l'égalité des individus, égalité juridique abstraites : « tous les individus naissent libres et égaux ».

Au Maroc, des situations proches du mode de production féodal peuvent être historiquement observées à travers les relations entre le Sultan et les Caïds locaux. C'est le système « Makhzen » permettant, l'extraction d'un surplus économique au profit des pouvoirs locaux et du pouvoir central (cas du caïd El Glaoui, Metougui, Raissouni...). Le lien unissant le sultan et les représentants locaux du Makhzen étaient basés sur la « beïaa », acte de fidélité et de soumission au Sultan.

Ces rapports sociaux, pour être bien compris, doivent être situés concrètement, en tenant compte des conditions réelles de vie des groupes sociaux : sédentarité ou nomadisme, pâturage ou activités agricoles basées sur l'irrigation...

Cette relation va se développer plus tard dans d'autres activités pour ponctionner une partie du surplus économique. La distribution de privilèges ne va plus se limiter uniquement au droit de possession de terres accordées

par le sultan à son représentant local. Elle va s'étendre plus tard au droit d'utiliser des routes, des itinéraires, avec en retour une reconnaissance. Ce système visera à créer une catégorie sociale fortement dépendante du Makhzen, un appui sociopolitique. Ce seront d'abord les agréments de transport.

Après les deux tentatives de coups d'Etat, les autorisations ou agréments s'étendront à la pêche hauturière et à l'exploitation des terres agricoles propriétés de l'Etat, « terres récupérées » ou « terres collectives », dont la gestion demeure d'ailleurs du ressort du Ministère de l'Intérieur.

A travers ce système de distribution de faveurs, il était surtout question de récupérer, d'acheter le silence et la soumission des officiers militaires, des leaders politiques ou syndicaux pouvant constituer une menace. L'objectif était de les neutraliser, de les impliquer dans la stabilité, la conservation ou la reproduction du système.

Ainsi, l'économie de rente peut être définie comme **un système permettant au pouvoir politique de distribuer des avantages ou privilèges pour constituer une assise sociopolitique et subordonner des forces sociopolitiques, les soumettre, les neutraliser....**

L'économie de rente peut être perçue comme un **mécanisme de corruption au sens large, comme une institutionnalisation de la corruption, sa banalisation. Elle est intimement liée à la nature néo patrimoniale de l'Etat marocain, Etat Makhzen.**

Sur le plan international, le concept d'économie de rente est aussi utilisé pour désigner certains Etats dotés de ressources naturelles importantes, notamment le pétrole, et bénéficiant de ce fait d'une « rente ». Le rôle de l'Etat se limite à la distribution de cette rente qui est essentiellement le produit de l'exportation des ressources naturelles, en l'occurrence le gaz et le pétrole.

Ainsi dans les pays du Golfe, telle l'Arabie Saoudite, les puits de pétrole, au lieu d'appartenir à l'Etat, au lieu d'être un bien public, source de revenus pour l'ensemble de la collectivité, sont la propriété des familles régnautes, seules à bénéficier de cette rente pétrolière. Les revenus des exportations ne profitent pas à l'ensemble de la collectivité. Ces revenus profitent à des familles, à des clans ou castes et au capital financier occidental. Ces revenus peuvent aussi être investis dans des projets réalisés par des multinationales offrant des infrastructures clés en main, lesquelles infrastructures ne profitent qu'à une minorité vivant au standing international, au moment où la majorité de la population vit dans la misère la plus sordide et dans des conditions socio politiques moyennageuses. Ces revenus servent aussi à l'achat d'armement et de manière général aux dépenses de sécurité pour permettre la conservation du statu quo régional et international.

2. L'ÉCONOMIE DE RENTE AU MAROC EN TROIS QUESTIONS

Par Lahcen Achy¹

Qu'est ce que l'économie de rente ?

L'économie de la rente repose sur la création, la protection et l'exploitation de privilèges, de faveurs ou d'opportunités d'affaires à l'abri de la concurrence et de l'efficacité économique.

Le danger de la rente par rapport à la corruption ou au détournement des deniers publics est qu'elle revêt un caractère « légal ». Les dispositions qui la régissent sont traduites dans des lois, des décrets, des circulaires....

La rente prend plusieurs formes. Certaines formes sont très visibles. C'est le cas des agréments de transport public ou ceux de l'exploitation des car-

¹ Lahcen Achy : professeur d'économie et chercheur au Carnegie Middle East Center : www.CarnegieEndowment.org

Comment et où se manifeste l'économie de rente ?

Rentes	Origine	Exemples
Naturelles	Surexploitation	Pêche, mines
Technologiques	Economies d'échelle Innovations Marketing	Réseaux Brevets Marques
Visibles	Agréments Licences Autorisations	Transport Professions libérales Grande distribution
Invisibles	Défaillances de régulation du "principal" sur son "agent"	Aménageurs de l'espace Gestionnaires de monopoles Prof de matières scientifiques

Omar Aloui

rières de sable qui ont récemment fait l'objet de beaucoup de débat. Toutefois, les formes les plus visibles de la rente ne sont pas nécessairement les plus problématiques ou les plus coûteuses pour la collectivité.

Plusieurs politiques publiques sont utilisées dans le but de canaliser des rentes vers des groupes particuliers. C'est le cas dans le passé de la politique de marocanisation de l'octroi des licences d'importation ou de protection commerciale pour certains produits et pas d'autres, ou encore de crédits à taux bonifiés pour certains secteurs. C'est le cas aujourd'hui des exonérations fiscales partielles ou totales de certaines activités ou de certaines régions. C'est aussi le cas de certaines aides de l'Etat en cash ou nature (soutien foncier à des projets privés dans l'industrie, l'agriculture ou le tourisme) dans le cadre des politiques dites de promotion de l'investissement.

L'Etat, par exemple, a renoncé pour la seule année 2011 à 32 milliards de DH (soit 4% du PIB) au titre d'exonérations fiscales au profit d'un certain nombre de secteurs d'activité dont la promotion immobilière et la grande agriculture. L'Etat continue également d'accorder des aides budgétaires directes à des projets privés qui se montent en dizaines de milliards.

Or, aucune évaluation sérieuse de l'efficacité de ces mécanismes d'aide n'a été réalisée et aucune liste des bénéficiaires de ces privilèges n'a jamais été publiée.

La rente ne provient pas toujours des interventions de l'Etat. Elle peut aussi être générée par l'absence de son intervention. C'est le cas par exemple où la formation d'un cartel ou l'abus d'une entreprise en position dominante sont tolérées par l'Etat. Le coût pour la collectivité de la passivité de l'Etat et de l'absence d'une véritable autorité de la concurrence se compte en plusieurs milliards.

Qu'est ce qui explique la prolifération de l'économie de rente ?

La rente dans les pays en développement, comme le Maroc, fait partie du système politico-économique et constitue une source fondamentale de sa légitimation. Ce système est historiquement basé sur un contrat implicite ou explicite par lequel la rente est accordée par le pouvoir politique à un groupe d'intérêt en échange de son obéissance et son soutien politique. La terminologie et l'emballage des mécanismes de la rente ont évolué et se sont sophistiqués dans le temps. Toutefois, leur finalité et leurs effets restent les mêmes.

Au fur et à mesure qu'un pays se démocratise et que le pouvoir politique est tenu de justifier ses politiques et rendre compte de leurs effets sur la collectivité, les privilèges et les rentes injustifiées tendent à s'effriter. Seuls les transferts perçus par la collectivité comme légitimes par rap-

port à un système de préférences sociales sont acceptés. Ils sont toutefois alloués dans la transparence et soumis à une évaluation rigoureuse. Même des rentes qui, à priori, sont justifiées peuvent générer des comportements pervers. C'est le cas, par exemple, des indemnités de chômage qui poussent certains chômeurs à ne pas chercher activement un emploi.

En quoi la rente nuit-elle à l'économie et à la cohésion sociale ?

Dans une économie dominée par la rente, les acteurs deviennent pervers. Ils dépensent leur temps et argent à la recherche et l'appropriation de la rente. Les investisseurs se détournent des activités soumises à la concurrence qui exigent des efforts d'innovation et de productivité au profit d'activités qui permettent d'accéder à une opportunité de rente. Ils sont souvent prêts à transgresser les règles formelles ou à recourir à la corruption pour créer, maintenir ou bénéficier d'une rente.

La prolifération de l'économie de rente porte gravement atteinte à la cohésion sociale. Les individus peuvent très bien accepter que certains s'enrichissent sur la base de l'effort et du mérite. En revanche, ils sont beaucoup moins tolérants vis-à-vis de ceux qui réussissent en manipulant les règles et en exploitant des privilèges qui leurs sont accordés de façon exclusive.

Combattre les mécanismes de la rente et mettre fin au détournement « légalisé » des ressources publiques requièrent une vision d'ensemble et un travail de longue haleine. C'est une tâche qui ne sera pas de tout repos. Elle doit faire face à un front de résistance de la part de tous ceux qui voudraient protéger leurs « acquis » et maintenir le statu-quo.

3. THÉORIE : POUR QUE L'ARBRE NE CACHE PAS LA FORÊT

Par Omar Alloui²

L'actualité regorge d'événements marquant une rupture dans le traitement médiatique de certaines activités relevant de l'économie rentière qui a généré à son tour des questionnements sur la suite à donner teintés de scepticisme chez les uns (sur la faisabilité des réformes) et de naïveté chez les autres (il n'y qu'à, il faut que, etc.,...).

La publication des listes de détenteurs d'agrèments de transport routier des voyageurs a suscité l'intérêt des médias et du public, focalisé le débat sur quelques secteurs de la rente, voir même braqué les regards vers quelques « petits porteurs » étonnés et jusque là anonymes.

Ainsi, et pour la grande majorité des parties (responsables, presse...) qui sont intervenus dans le débat récent sur l'économie de rente, celle-ci se limiterait aux agrèments de transport routier, aux carrières de sable et au secteur de la pêche.

L'engouement médiatique et celui de la société civile pour le thème de l'économie de rente peuvent être analysés comme un signe de vitalité démocratique ou, au contraire, comme un signe d'arriération de la culture économique et politique. Tout dépend du sérieux de l'analyse sous-jacente, car le sujet n'est pas simple malgré les apparences et sa prédisposition à un traitement populiste.

C'est ainsi que les économistes qui travaillent sur le sujet depuis deux siècles, continuent à faire des "découvertes" intéressantes depuis Ricardo³ et Von Thünen (rente foncière), jusqu'à Acemoglu et Robinson (institutions économiques extractives) en

² Omar Alloui : Docteur d'Etat en économie.

³ David Ricardo (1772-1823) : l'un des fondateurs de l'école classique d'économie.

De l'économie de rente aux rentes économiques

L'expression est pleine de pièges et c'est pour cela qu'elle marche.

- Une rente existe lorsque un agent économique arrive à répercuter sur ses clients une "prime" de rareté, qui devient source de surprofits.
- La rente existe lorsque un agent économique utilise une situation de "rareté" pour extraire un revenu de la part de ces clients.
- Autrement dit, ce sont des situations dans lesquelles, l'entrée de nouveaux opérateurs est bloquée et permet aux insiders de monopoliser le marché.
- Les exemples auxquels on peut penser sont nombreux et peuvent être classés en quatre types : rente d'origine naturelle, rente technologique, rente artificielle visible, rente artificielle invisible.
- De plus, la notion de rente a été réutilisée en dehors du champ économique et aujourd'hui on peut parler de rente politique ou de rente idéologique pour désigner des situations dans lesquelles la compétition a du mal à se déployer.

Omar Aloui

passant par Tullock⁴ et Krueger⁵ (rent-seeking). L'économie classique nous a appris que la rente est un phénomène dû à la rareté naturelle, en parlant de rente foncière, de rente de localisation ou de rente minière. **L'économie néo-classique a mis l'accent sur l'existence d'un marché des**

⁴ Gordon Tullock (né en 1922) est professeur de droit et d'économie à l'Université George Mason (Arlington, Virginie). Il est un des principaux économistes du XXe siècle, et est le co-fondateur de l'École du choix public avec James M. Buchanan. Il a publié plus de 150 articles et 16 livres.

⁵ Anne Osborn Krueger, née le 12 février 1934 à Endicott dans l'État de New York, professeur d'économie a été la première Directrice Générale Adjointe du Fonds monétaire international (FMI) du 1er septembre 2001 au 31 août 2006.

rentes manipulé par les lobbies et source de corruption.

L'économie politique récente enseigne que la rente est un mécanisme d'extraction parmi d'autres qui permet de "souder" la minorité détentrice du pouvoir politique.

De cet arsenal théorique, il est possible de tirer une définition générale de la notion de rente : **Si un marché est organisé de telle sorte que les opérateurs échappent à la compétition et arrivent à imposer un "prix de rareté" qui dépasse le coût marginal, alors il y a rente.**

La classification des rentes présentes au Maroc peut être établie comme suit :

- Nous avons, d'abord, les rentes dites naturelles : **mines, gisements, pêche**
- Nous avons, en second lieu, les rentes technologiques : **réseaux, brevets, marques...**
- Nous avons, ensuite, les rentes "visibles" associées à une réglementation de la concurrence : **transport, professions libérales, grande distribution...**
- Nous avons, enfin, les rentes "invisibles" induites par une défaillance de gouvernance : **aménageurs de l'espace, gestionnaires de monopoles...**

Il est possible de se faire une première idée sur les impacts de la rente sur l'économie tant du point de vue de son efficacité que de l'équité :

- Pour accéder à ces rentes, il y a une concurrence (rent-seeking ou recherche de la rente) entre candidats potentiels. Les ressources dépensées pour accéder à ces rentes (y compris la corruption) sont gaspillées, car elles ne créent pas de valeur.
- Les incitations sont détournées et les talents déviés de leur meilleure affectation.
- Les prix et la qualité offerte par les secteurs rentiers pénalisent le reste de l'économie.

Tous ces effets sont aggravés par l'accaparement des revenus engendrés par les rentes par les

milieux proches du pouvoir politique.

Que dire dans ces conditions de l'agenda officiel en matière de lutte contre l'économie de rente :

- **Primo**, l'agenda est plus suiviste que proactif. Tout se passe comme si les priorités étaient celles définies par les media. Ainsi, des listes sont publiées, la presse en fait un fond de commerce mercantile et des « petits porteurs » étonnés, se trouvent jetés en pâture. Ils se sentent victime d'une injustice.
- **Deuxio**, l'agenda n'est pas basé sur une réelle connaissance des mécanismes d'attribution. Ainsi les gouvernements n'ont qu'une connaissance partielle des vrais détenteurs des rentes dans certains secteurs et les lignes rouges sont souvent dissuasives.
- **Tertio**, l'agenda n'est pas complet en termes de mise en convergence des instruments juridiques, économiques et politiques : la sanction, la concurrence et la démocratie. En outre aucune étude ou stratégie sectorielles préalables ne sont établies.

4. L'ÉCONOMIE DE RENTE DANS LA PRESSE : LE MOUVEMENT DU 20 FÉVRIER BRISE LES TABOUS

Le printemps arabe même s'il n'a fait qu'effleurer le Maroc a cependant participé à ouvrir des brèches et à franchir ce qui pendant longtemps était considéré comme des lignes rouges. Ainsi pour la première fois les « moissonneurs » du bien public étaient nommément cités par des citoyens qui voulaient en finir avec les privilèges.

La presse nationale a accordé un intérêt particulier au débat provoqué par l'économie de rente, elle s'est cependant limitée aux rentes dites visibles, le transport routier, les carrières/

gisements et dans une moindre mesure la pêche maritime. Le débat jusque là inédit alimenté par la publication des listes de bénéficiaires par le ministère de l'équipement et du transport n'a cependant pas assouvi les curiosités et a laissé en suspens d'autres secteurs gangrénés par la rente et considérés comme la « chasse gardée » du Makhzen. Les secteurs de la pêche, des mines et d'autres rentes difficilement repérables par les citoyens sont restés derrière les paravents blindés de l'Etat.

Si la presse généraliste a participé à tenir en haleine l'opinion publique par le feuilletton des listes, la presse spécialisée a accordé un traitement plus approfondi à la question des rentes.

Le magazine trimestriel *wijhat nadar*, consacre sa publication n° 54 à la rente sous le titre « la monarchie de la rente » et présente 5 situations de rentes (la rente et l'abus de pouvoir, la rente dans l'arène sportive, le PJD et la rente, les cercles des sacrés de la science et de la notabilité et l'élite chérifienne au Maroc) où il décortique les mécanismes d'attributions de privilèges et la tradition du Makhzen de récompenser ses bons et loyaux serviteurs sur le bien public.

Le magazine *Challenge* aborde de son côté le sujet en publiant des chiffres sur quelques secteurs. Dans un dossier intitulé « Economie de rente : vers la fin des privilèges ? », le magazine du 16 au 22 mars 2012, s'est notamment intéressé à quatre secteurs : les carrières de sable, la pêche hauturière, le transport des voyageurs et les taxis. On y apprend que l'opacité sur le mode d'attribution est la règle qui régit le secteur.



Le Matin.ma

Sur les carrières de sable :

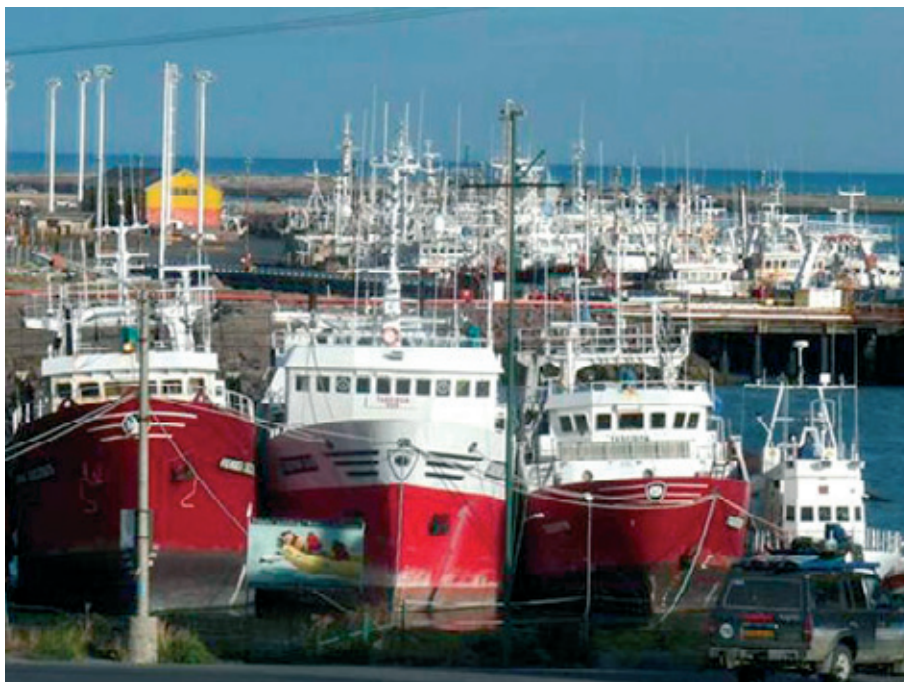
« Il existe 1 594 carrières au Maroc dont 900 carrières appartiennent au domaine privé. Dans le lot, il y a aussi 220 propriétés forestières, 223 carrières situées sur les terres collectives, "soulaïyates". »

Sur la pêche hauturière :

« Le secteur de la pêche hauturière est le secteur le secteur qui regroupe le plus de noms de commis de l'Etat ou de noms de généraux de l'armée », mais « pas de

publication de liste des licences en vue au sein du ministère de la pêche. » *Challenge* rapporte également que « depuis 1998, plus aucune nouvelle autorisation de pêche hauturière n'a été accordée. »

Seuls les renouvellements de licences étaient toujours possibles. En plus des armateurs marocains, les eaux marocaines voient défiler 120 unités pélagiques européennes dont les 4/5



lesoir-echos.com

Effets économiques des rentes

Rente et gaspillage

- Pour accéder aux situations de rente, il existe une concurrence entre agents qui donne lieu à ce que Krueger (1974) et Tullock (1967) ont dénommé "rent-seeking".
- Or, du point de vue économique, les ressources mobilisées dans cette concurrence sont gaspillées en ce sens qu'elles ne génèrent pas de valeur mais tout simplement un transfert vers le meilleur rent-seeker. Pour l'économie, les dépenses en lobbying de ce type sont une pure perte.
- Ce gaspillage de ressources peut atteindre son maximum lorsque les agents dépensent par anticipation tout le produit de la rente pour y accéder. On parle alors de "dissipation de la rente".

Rente et taxation implicite

- Par définition, les prix pratiqués par les détenteurs de rente constituent des facteurs de surcoût pour les opérateurs non rentiers qui ne peuvent pas les répercuter sur les prix de vente, notamment dans les secteurs soumis à la concurrence internationale.
- Les effets de pénalisation des exportations du fait des situations de rente logistique ont été largement documentés dans le cas des tarifs pratiqués pour la traversée du Déroit.
- La captation des rentes créées par les contingents d'exportation agricoles sur le marché de l'UE de la part des opérateurs historiques constitue aussi une barrière à l'entrée de nouveaux agents sur ce marché juteux.

Omar Aloui

sont espagnoles. » Néanmoins, Challenge souligne qu' « en attendant une réforme qui lèvera le voile sur ce secteur, la pêche reste l'une des activités les plus "structurées" et "réglementées" des quatre traités dans son dossier sur l'économie de rente.

Sur le transport routier de voyageurs :

« Dans le secteur du transport de voyageurs, ce sont environ 4 000 personnes qui bénéficient des agréments. Le tiers de ceux qui sont en exploitation est utilisé directement par ses détenteurs. Pour le reste, ils sont loués à des professionnels pour une durée de cinq ans. Le loyer mensuel de ce type d'agréments va de 5 000 DH à 70 000 DH, selon le trajet accordé. A cela s'ajoute une "halawa", sorte de bonus, pouvant atteindre 600. 000 DH, que le détenteur de l'agrément perçoit à chaque signature de contrat de location. »

Sur les agréments des taxis :

« Les agréments de taxis sont octroyés dans leur majorité par des dons royaux et gérés par le ministère de l'intérieur. Cependant, des demandes peuvent également être déposées auprès des autorités locales, mais cette voie d'attribution est gelée depuis 2001. Sur le terrain, il

existe 65 000 agréments dont 5% sont exploités par leurs détenteurs. Les autres sont loués pour une période de six ans, moyennant un loyer mensuel oscillant entre 2 500 et 3 000 DH, en plus d'une "halawa" de 120 000 DH. **Il est pourtant bien stipulé par dahir, reproduit au dos de ces documents, que leur location et leur cession sont interdites.**

Des contrats-types utilisés pour contourner cette interdiction sont donc en contradiction avec la loi... Certains foyers disposeraient de plus de cinq agréments... Une délégation de syndicalistes avait même présenté au ministre du transport un agrément dont bénéficie un enfant de deux ans⁶... » Par ailleurs, les représentants des conducteurs professionnels militent pour que la liste des détenteurs des agréments des taxis soit publiée, mais pour le ministre de l'intérieur Mohand Laenser, la publication de cette liste n'est pas à l'ordre du jour⁷. « Sur le principe, nous n'avons rien à cacher, mais nous refusons de donner des gens en pâture », affirme Laenser.

5. LE CAS DES TRANSPORTS PUBLICS : UN CONSTAT D'ÉCHEC ; UN PROJET DE LOI

Le projet de loi sur les transports publics dresse un constat alarmant sur les dérives du secteur, il dénonce entre autres un système inopérant et propose des réformes, en voici quelques extraits :

« ...le transport public de voyageurs dans lequel sévit encore lourdement l'économie de rente avec son impact néfaste sur la collectivité, tant au niveau économique, social que sur la sécurité routière, est actuellement régi par les textes suivants :

- le dahir n° 1-63-260 du 12 novembre 1963 relatif aux transports par véhicules automobiles sur route tel qu'il a été modifié et complété ;
- le décret n° 2-63-364 du 4 décembre 1963 relatif à l'agrément des entrepreneurs de services publics de transports par véhicules automobiles et à l'autorisation des véhicules affectés à ces transports tel qu'il a été modifié et complété ;
- le décret n° 2-63-363 du 4 décembre 1963 relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers, a montré ses limites et dysfonctionnements dans la mesure où :
- le système des agréments de transport public de voyageurs conçu initialement comme moyen de régulation de l'activité des transports de personnes a dévié progressivement vers un système où les autorisations n'étaient peu à peu plus délivrées aux professionnels c r é a n t ainsi un système de rentes au profit des titulaires et une très forte atomisation du secteur ;

Plusieurs pratiques non prévues clairement par la loi se sont généralisées : location d'agréments par des professionnels du transport ayant les moyens d'exploiter les services de transports



lesoir-echos.com



(C) Erick Falcher-Poyroux

Yabiladi.com

correspondants, cession d'agréments, tacite reconduction des agréments prévus en principe pour une période limitée etc. ;

L'agrément de transport public de voyageurs s'est ainsi avéré un **instrument inopérant** pour réguler l'activité de transport vers plus de professionnalisme, de **qualité et de sécurité routière** ;

L'**absence d'outil efficient de régulation** de ce mode de transport s'est ainsi traduite par une offre incapable de suivre l'évolution de la demande de transports interurbains, par une baisse de la qualité et de la sécurité routière. La part de marché du transport par autocar dans les déplacements interurbains est passée de 57% en 1976 à 52% en 1988 pour chuter à 35 % en 2006 au profit des autres modes de transports mais aussi du transport informel.

Pour remédier à ces graves insuffisances, la **réforme du secteur du transport routier public de voyageurs s'est fixé pour objectifs** :

- **l'abolition du système des agréments** : suppression de ce système distribuant de manière discriminatoire des rentes sans rapport avec l'investissement ni le travail nécessaires à l'exploitation des services de transports,
- **la professionnalisation du secteur** : restitution du sec-

teur des transports routiers de personnes aux professionnels, tout en définissant des conditions équitables et transparentes pour l'accès de quiconque à cette profession, ainsi que les conditions pour l'exercice d'une concurrence loyale. Cette loi permettra le maintien de tous les revenus du transport routier au sein de ce secteur incitant ainsi et à l'investissement et à sa mise à niveau ;

- **l'amélioration de l'offre du transport routier en commun de personnes** : augmentation de l'offre pour une meilleure réponse aux besoins de déplacements interurbains dans le souci d'une meilleure qualité, d'un meilleur coût, de plus de sécurité routière, d'une meilleure prise en compte des impératifs de protection de l'environnement ainsi que des spécificités des personnes à mobilité réduite. »



quellevoiture.ma

6. LA PUBLICATION DES LISTES DES BÉNÉFICIAIRES : RÉACTIONS

a. Les officiels : des pour et des contre

Aziz Rabbah, ministre de l'équipement et du transport :

« Les principes généraux qui régissent notre lutte contre la rente économique dans le secteur de l'équipement et des transports est la transparence et l'équité dans le mode d'accès aux activités. Il est question de mettre fin, progressivement et sans rupture, aux privilèges qui favorisent le sentiment de l'exclusion, qui ne sont adossés à aucune logique ou réalité économique et qui sont

Marché des rentes

- *Si l'analyse économique rigoureuse des effets des rentes est relativement récente, les comportements de recherche et de gestion des rentes "ont toujours été là" (Buchanan)¹¹.*
- *Pour beaucoup d'auteurs libéraux, les comportements de rent-seekers ont été favorisés par l'élargissement des domaines d'intervention de l'Etat dans les économies au titre de la planification, de la privatisation ou de la régulation.*
- *Pour eux, plus les fonctions de l'Etat sont élargies au plan économique, plus il y a risque de détournement rentier.*
- *Le marché des rentes concerne le développement de régulations génératrices de privilèges.*
- *Il concerne aussi le financement des secteurs générateurs de rentes.*
- *L'arène politico-administrative est l'espace dans lequel les demandes et les offres se rencontrent.*

Omar Aloui

¹¹ James McGill Buchanan Jr. (né le 3 octobre 1919) est un économiste américain qui a reçu le « prix Nobel » d'économie en 1986.

de plus incompatibles avec le libéralisme et le développement équitable dans lequel le Maroc s'est clairement inscrit. Tout cela se fera à travers le recours à des procédures d'attribution transparentes, selon des critères objectifs et connus de tous avec des cahiers des charges clairs, imposables à tout le monde, de manière équitable. Si on parle de réformes progressives, c'est parce qu'il s'agit avant tout de redresser une situation qui a montré clairement ses limites. L'objectif est de réparer un mauvais fonctionnement du système. Ces réformes passent notamment par le levier de la libéralisation du secteur, mais avec une régulation optimale de manière à assurer la pérennité du secteur et des opérateurs. » (*Challenge*, 16 mars 2012).

Mohamed Meghaoui, directeur des transports routiers et de la sécurité routière au ministère de l'équipement et du transport :

« Il faut effectivement se tourner vers l'avenir mais tout en ayant à l'esprit un certain nombre de choses. Tout d'abord, il faut savoir que la liste d'agrément de transports publics inter-urbains était prête depuis plus d'un an, et ce à la demande de Karim Ghellab, alors ministre de tutelle. Cette liste avait été préparée à la suite de nombreuses questions posées par les parlementaires lors des séances des questions orales au Parlement. Je peux même ajouter que le Secrétariat général du gouvernement avait été saisi pour prendre le relais sur ce dossier. Tout cela pour dire que la liste des détenteurs d'agrément de transports n'est pas tombée du ciel du jour au lendemain. » (*Le Soir* 14/03/2012).

Habib El Malki, membre du bureau politique de l'USFP :

« La publication de la liste est un premier pas mais qui reste insuffisant pour jeter les bases d'une bonne gouvernance. Cette opération ne pourrait absolument pas être une fin en soi. Il ne suffit pas de rendre publics les noms des bénéficiaires de ces agréments pour éradiquer le phénomène de l'économie de rente. La publication de cette liste est une opération qui doit être complétée par une vision globale définissant les mécanismes de correction pour une plus grande transparence » (*Libération*, 03-04/03/2012).

Nabil Benabdallah, leader du PPS et ministre de l'habitat :

Devant des militants réunis samedi 3 mars 2012, en session ordinaire du comité central, Nabil Benabdallah a clairement dévoilé son désaccord quant à la décision de publier la liste des agréments du transport des voyageurs qu'il estime purement individuelle et « made in PJD ». Nabil Benabdallah a déclaré que la décision de publier la liste des bénéficiaires des agréments de transport des voyageurs n'a pas été prise en conseil de gouvernement et donc pas de manière collective (*Libération*, 06/03/2012).

Mohamed Elyazghi, ancien ministre d'Etat :

« Il faut donner le pouvoir d'auto-saisine au Conseil de la concurrence pour mener des études approfondies sur les situations de monopole et les niches économiques et mettre sur pied une véritable politique anti-trust. » (*Actuel*, 17-23/03/2012).

b. Les réactions des professionnels du secteur

Hamid Zhar, responsable pôle voyageur à la Fédération des transports de la CGEM :

« Je crois que le vrai débat doit se situer sur l'avenir du secteur, sa modernisation et sa capacité à offrir un service de qualité. Il est stérile, selon moi, de politiser les débats, car cela ne fait pas avancer les choses. Maintenant que la liste des bénéficiaires d'agrément est connue, qu'est-ce que le ministère public et les acteurs du privé sont en capacité de faire ensemble ? Nous devons nécessairement créer les conditions favorables à un vrai partenariat public-privé, faute de quoi, on va tourner en rond et le secteur des transports continuera à être ce qu'il est, un secteur dépourvu d'organisation et sans stratégie. » (*Le Soir*, 14/03/2012)

Mohamed Mitali, président de l'Union des fédérations nationales des conducteurs et professionnels du transport. (*Aujourd'hui Le Maroc*, n° : 2733 du 25 juillet 201)

La publication de ces listes est aujourd'hui nécessaire. Nous avons toujours demandé une telle mesure parce que nous savons que les secteurs des transports et principalement les taxis connaissent d'innombrables dysfonctionnements qui portent un très grand préjudice au développement de notre métier. Il faut savoir qu'aujourd'hui une seule personne peut parfois disposer de 10 à 12 agréments de taxis. Il s'agit le plus souvent de syndicalistes, de militants associatifs... Si le gouvernement veut aujourd'hui jouer le jeu de la transparence, il doit rendre ses listes publiques et accessibles à tout le monde. C'est le premier pas dans la réforme.

c. La position de Transparency Maroc (TM) :

Ayant suivi avec beaucoup d'intérêt les dernières mesures prises par le gouvernement en matière de lutte contre la corruption, TM a publié un communiqué, où elle considère la décision de publier la liste des agréments du transport en commun, comme un premier pas qui entre dans le cadre du droit d'accès à l'information. TM demande que cette première publication « soit étendue au transport en commun intra-urbain et à tous les secteurs, notamment ceux de la pêche hauturière, de l'exploitation des mines et carrières, du foncier, de l'attribution des terres agricoles du domaine public et de la permission d'exploitation de ressources publiques en général ». TM a invité le gouvernement à élaborer une politique de gouvernance économique, susceptible de rompre avec l'économie de rente et la distribution des prébendes, et à mettre en œuvre les mesures les plus urgentes. » (*Le Soir, Al Mounataf, Attajdid, 08/03/2012*).

d. L'avis des spécialistes

L'avis de Lahcen Achy, chercheur en économie au Centre Carnegie pour le Moyen-Orient (*Les Echos.fr du 13 mars 2012*)

Tout d'abord, le modèle rentier a bloqué l'esprit d'entreprise et la volonté d'investissement. Or, l'existence d'un secteur privé dynamique et prospère est une condition indispensable à la création d'emplois. L'investissement privé dans la plupart des pays arabes est peu élevé par rapport aux émergents où le taux d'in-



lavieeco.com

vestissement privé par rapport au PIB dépasse généralement 25 pourcent. À l'exception du secteur de l'énergie, les pays arabes sont également très peu attractifs pour les l'investissement direct étranger.

Deuxièmement, le modèle rentier a encouragé les investissements à rendement élevé et rapide dans les domaines de l'immobilier et de la spéculation financière au détriment des investissements productifs dans les activités prometteuses de l'agriculture et de l'industrie qui génèrent une plus haute valeur ajoutée mais mettent plus de temps pour générer des bénéfices.

Troisièmement, la croissance économique enregistrée dans tous les pays arabes s'est accompagnée par la création d'un grand nombre d'emplois précaires qui ne remplissent pas les conditions de travail décent suivant les normes internationales en vigueur.

Quatrièmement, le régime d'économie de rente a donné lieu à une croissance économique volatile et instable en

raison de sa dépendance de exogènes à la politique économique, tels que les recettes de pétrole et de gaz liés aux cours sur les marchés mondiaux, les récoltes agricoles tributaires des conditions climatiques et les flux des transferts des travailleurs émigrés, généralement déterminés par la conjoncture économique des pays d'accueil.

Plutôt que de se doter d'un rôle stratégique à travers la réalisation des infrastructures de base, la fourniture des services sociaux, l'instauration d'un climat propice à l'investissement privé et la conduite des politiques économiques et de redistribution entre régions et groupes sociaux, l'Etat s'est cantonné dans le parrainage d'un capitalisme fondée sur le clientélisme où les entrepreneurs reçoivent des privilèges et des opportunités d'investissement en contrepartie de leur soutien politique.

ENTRETIEN ACCORDÉ À CHALLENGE DU 16 MARS 2012 PAR NAJIB AKESBI, ÉCONOMISTE, PROFESSEUR À L'INSTITUT VÉTÉRINAIRE HASSAN II DE RABAT SUR L'ÉCONOMIE DE RENTE

Challenge. *La liste des bénéficiaires des agréments de transport a été rendue publique et d'autres devraient suivre. Quel regard jetez-vous sur cette action ?*

Najib Akesbi. Sans hésitation, je dis que c'est une mesure courageuse, pertinente, qui doit être fortement encouragée. Vous savez, nous n'étions pas nombreux, à titre personnel ou en tant que militants des forces politiques de gauche, à réclamer depuis de nombreuses années une lutte résolue contre l'économie de rente. Force est de constater que pour la première fois, un pas significatif est fait dans la bonne direction, et mérite donc soutien et encouragement.

Challenge. *Cela représente en effet un premier pas dans la lutte contre l'économie de rente. Pensez-vous que cela soit suffisant ?*

Najib Akesbi. Evidemment non ! Et même loin de là... D'abord, au niveau de l'opération elle-même de publication des listes des bénéficiaires des agréments de transport interurbain, manifestement un travail de clarification apparaît absolument nécessaire : quels sont les "noms propres" qui se cachent derrière la très grande majorité des sociétés "anonymes" ? Quels sont les vrais "attributaires" des agréments ayant ensuite fait l'objet d'une "transaction" ? Quels sont les agréments non exploités et pour quelles raisons ? A-t-on une idée de la rente moyenne par agrément ? Comment distinguer entre les rentes indues et celles qui peuvent plus ou moins se "justifier" par le "mérite" et surtout l'absence de moyens du bénéficiaire ? A ces questions s'ajoute une certaine confusion



lesoir-echos.com

inhérente au fait que certains parmi ceux dont les noms ont été révélés ont catégoriquement nié avoir jamais bénéficié d'une quelconque rente... S'ils ont raison, il faut leur présenter des excuses et enquêter sur l'origine de l'impair. Et s'ils ont tort, il faut sévir avec encore plus de sévérité. Mais, au-delà de toutes ces questions plus ou moins conjoncturelles, ce que les gens attendent, ce sont les solutions alternatives qu'il faut maintenant proposer pour en finir avec ce système des agréments et mettre en place les fondements d'une réforme capable de permettre le développement du secteur des transports de personnes sur des bases économiquement viables et socialement équitables.

Challenge. *Les agréments ont été supprimés pour le transport de marchandises et cette solution est envisagée pour le transport des personnes. Pensez-vous que cela soit possible pour d'autres secteurs (taxis, carrières de sable, pêche) ?*

Najib Akesbi. Il faut bien comprendre que la rente est une véritable gangrène qui n'épargne aucun secteur ni aucune région à l'échelle de l'économie marocaine. Au-delà du transport des

personnes et des marchandises, urbain et interurbain, il faut citer les agréments pour la pêche en haute mer, pour l'exploitation des carrières de sable, de marbre et autres "pierres" plus ou moins précieuses, des sources d'eaux minérales, comme il ne faut pas oublier les marchés de gros des produits alimentaires, avec pour certains leurs "mandataires" et pour d'autres leurs "quotataires"... Et bien plus grave que tout cela encore, il y a de milliers d'hectares des terres agricoles récupérées de la colonisation, parmi les plus fertiles du pays, et qui se sont ensuite "volatilisées", offerts à des hauts gradés de l'armée ou à des hommes politiques dont on voulait acheter la servilité, à des courtisans obséquieux ou à des courtiers véreux... Il faudra bien qu'un jour on rende compte aux Marocains et qu'on leur dise où sont passées ces terres et qui en a "hérité" en toute illégalité. Plus récemment, il y a les terres urbaines et périurbaines cédées à des groupes immobiliers dont personne n'ignore les filiations incestueuses avec les hautes autorités de l'Etat. Par ailleurs, comment oublier la rente liée à des situations de monopole imposée d'autorité comme c'est

le cas du secteur névralgique du sucre, avec Cosumar, entreprise du reste propriété de l'ex-groupe ONA-SNI ?

Challenge. *La suppression des agréments pourra-t-elle dynamiser certains secteurs (transport, pêche, etc.) et les rendre plus compétitifs ? Sous quelles conditions ?*

Najib Akesbi. Le système des agréments, et au-delà, le régime de rente, n'est pas seulement politiquement anti-démocratique et socialement injuste, mais il est aussi économiquement inefficace, contreproductif. La logique du privilège et du passe-droit qui est à la base du système de la rente est aux antipodes de la libre entreprise et de l'économie de marché, de sorte que, selon les partisans même de cette économie-là, elle anéantit tout esprit d'entreprise et décourage toute compétition saine porteuse de dépassement de soi et de progrès. Même s'il ne s'agit pas de mystifier l'économie de marché, il est indéniable qu'elle représente un progrès par rapport à l'économie de rente, en permettant un minimum d'émulation créatrice entre les acteurs économiques et de transparence dans les rouages de l'économie, ce qui contribue forcément à rationaliser les comportements économiques et optimiser les facteurs de productivité. Une plus grande valeur ajoutée, des créations d'emplois, de nouvelles sources de revenus pourraient en découler. A cela, il faut ajouter que la fiscalisation d'une telle "assiette", aujourd'hui pour l'essentiel nom imposée ou soumise à des "prélèvements informels", ne manquera pas d'engendrer pour l'Etat de nouvelles sources fiscales conséquentes, ce qui devrait être particulièrement apprécié par les temps qui courent...

Challenge. *Quelles sont selon vous les pistes de réformes possibles à une application immédiate ?*

Najib Akesbi. De manière générale, il faut commencer par supprimer le système actuel, pour aller dans le sens de nouveaux dispositifs bâtis sur les principes de l'Etat de droit, de la transparence et de l'égalité de chances. Sachant que ceux parmi les actuels bénéficiaires qui sont vraiment dans le besoin devraient se voir garantir, comme tout citoyen dans la même situation, un revenu direct décent de la part des pouvoirs publics (la différence est qu'il s'agirait alors d'un droit et non d'un privilège). Concrètement, cela veut dire que toute autorisation d'exploiter telle ressource, tel espace ou tel service relevant du domaine public ou la propriété collective, ne peut plus être régie que par la loi, donnant les mêmes droits et les mêmes devoirs à tous. Cela veut dire encore que toute opération de ce genre doit être encadrée par un cahier de charges exhaustif, précisant les contreparties du droit accordé, c'est-à-dire les engagements matériels et moraux des bénéficiaires. Enfin, cela veut dire aussi l'institution d'instances publiques de suivi et de contrôle du respect des cahiers de charges et, le cas échéant, de sanction des manquements aux engagements pris. Si l'on prend à titre d'exemple le secteur du transport, il est évident que si les autorisations d'exploitation des lignes étaient d'abord fondées sur un schéma directeur du transport dans le pays, mûrement réfléchi et codifié dans une loi-cadre, ensuite accordées sur la base d'un cahier de charges précis et rigoureux, et, enfin, d'appels d'offre permettant une compétition loyale et transparente entre des professionnels du secteur, eh bien, très probablement que les ressources y seront affectées de manière plus efficiente, les matériels y seront modernisés et les services améliorés.

Challenge. *A part les agréments, y a-t-il d'autres formes d'économie de rente qui handicapent l'économie marocaine ? Comment peut-on y remédier ?*

Najib Akesbi : j'ai déjà signalé les terres agricoles de colonisation que je considère comme étant l'un des plus grands scandales du Maroc depuis l'indépendance. Et ce scandale doit cesser. Il faut ouvrir une enquête sérieuse sur le million d'hectares recensés en 1956 comme étant exploités par les colons et dont la plus part a ensuite été, soit cédée illégalement à certains Marocains privilégiés, soit "donnée" à des dignitaires du régime pour s'assurer leurs bons et loyaux services... A mon avis, le vrai test de la volonté de ce gouvernement de combattre réellement l'économie de rente sera là. Ceci étant, comme je l'ai déjà dit, la rente est en réalité partout et commence dès lors qu'il est question d'une "licence" ou d'une "autorisation" de faire ceci ou cela dans un cadre qui n'est ni transparent ni clairement réglementé. La rente prospère aussi sur tous les marchés où sévissent des phénomènes de monopole, oligopole ou plus généralement d'entente dont l'objet est, d'une manière ou d'une autre, d'empêcher la concurrence de produire ses effets bénéfiques sur la qualité des biens et services, les prix payés par les consommateurs... Or, si l'on s'en tient aux seuls premiers rapports publiés par le Conseil de la concurrence, on commence à mesurer l'ampleur de ces pratiques génératrices de rentes dans plusieurs secteurs de l'économie. C'est dire qu'un autre axe majeur de lutte contre l'économie de rente n'est autre que d'ériger le renforcement des pouvoirs et des moyens, matériels et humains, de ce conseil en priorité absolue.

RÉFÉRENCES ET SOURCES

Journaux et magazines

Akhbar Alyaoum	Bayane Al Yaoum
Al Akhbar	Challenge Hebdo
Al Alam	Economie et Entreprises
Al Bayane	Finances News Hebdo
Al Michael	La vie économique
Alahdath Almaghribia	L'Economiste
Alayam	L'Economiste Magazine
Alittihad Alichtiraki	Le Monde
Alhayat	Le Reporter
Almaghribia	Le Soir Echos
Al Massae	Les échos
Almounataf	Libération
Almountakhab	L'Observateur
Alousboue assahafi	L'Opinion
Aloussbouia aljadida	Maroc Hebdo
Arraey	Telquel
Asdae	Eco plus
Assabah	Zamane
Assahrae Al Maghribiya	Le Temps
Attajdid	Jeune Afrique
Al Haraka	La tribune
Rissalat Al Ouma	Police
Al watane al ane	Bladi
Lakoum	Yabiladi
Hespress	Panoramarc
Hiba press	Infomédiaire
Goud	Map
Au fait	Wijhat nadar
Aujourd'hui Le Maroc	

Publication de l'Observatoire de la Corruption et du Développement de la Transparence au Maroc

Ce numéro a été réalisé grâce à la participation de Monsieur Omar Aloui et du Professeur Lahcen Achy

Comité de suivi

Azeddine Akesbi

Sion Assidon

Abdelaziz Messaoudi

Rédacteur en chef

Michèle Zirari

Rédaction

Fouad Zirari

Documentation

Latifa Ouboulahcen

Ariel Awoki

Hanane Assouane

Directeur de l'Observatoire

Fouad Zirari

Communication

Sanae Smyej

Maquette et mise en pages

Scriptura Éditions - Rabat

Photos

AIC PRESS

Imprimerie

Adams Graphic - Rabat.

ISSN : 2028-0432

DL : 2009 PE 0118

Transparency-News est une publication interne diffusée par Transparency-Maroc et conçue par l'Observatoire de la Corruption,



avec le concours de l'Union Européenne.